



FINANCES COMMUNALES : Argelliers

Note de présentation du Compte Administratif : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

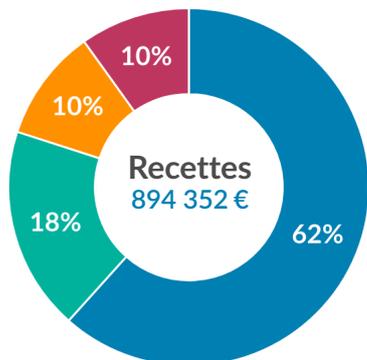
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	894 352 €	739 823 €
	Invest	619 474 €	324 442 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	100 000 €	0 €
	Invest	47 211 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 661 038 €	1 064 265 €
Résultat de clôture de l'exercice		596 773 €	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	92 302 €
Totaux cumulés		1 661 038 €	1 156 567 €
Résultat financier définitif		504 471 €	

Points marquants

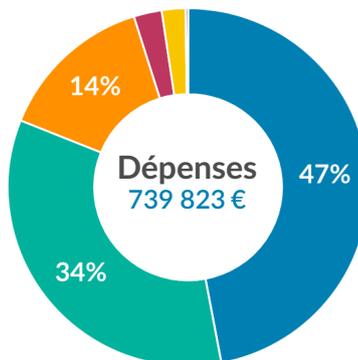
- ▶ Une gestion de la partie fonctionnement maîtrisée
- ▶ Une maîtrise de la charge salariale saine
- ▶ Un report qui apporte une stabilité aux finances de la commune



La section de fonctionnement



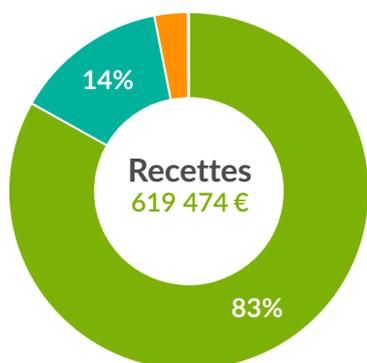
- Impôts et taxes : 550 917 €
- Dotations et participations : 164 664 €
- Produits des services : 90 593 €
- Autres recettes réelles : 88 178 €



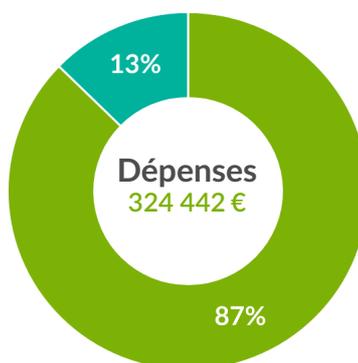
- Charges de personnel : 348 043 €
- Charges générales : 251 788 €
- Charges gestion courante : 104 081 €
- Dépenses d'ordre : 18 544 €
- Interêts d'emprunts : 15 712 €
- Autres dépenses réelles : 1 655 €

Notre capacité d'autofinancement en fonctionnement est très satisfaisante pour une collectivité de notre taille. Les finances sont saines, grâce à une gestion rigoureuse qui équilibre efficacement les charges de personnel, les dépenses liées au bon fonctionnement des services communaux d'Argelliers et une maîtrise budgétaire constante.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 515 118 €
- Excédents de fonct capitalisés : 85 316 €
- Recettes d'ordre : 18 544 €
- Autres recettes réelles : 496 €



- Dépenses d'équipement : 283 218 €
- Remboursement du capital : 41 223 €

En section d'investissement, notre capacité d'action reflète des choix structurants pour l'avenir de la commune. Parmi les grandes opérations : le lancement du PLU, les premières dépenses engagées pour le projet de nouvelle mairie et bibliothèque – un lieu inclusif et ouvert à toutes et tous – ainsi que des investissements nécessaires pour le groupe scolaire et l'entretien de la voirie.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	894 352 €
Dépenses réelles de fonctionnement	721 279 €
Épargne brute	173 073 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **826 991 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **9.00 ETP**